

# Supplément

du 16 février 2022

en complément du prospectus approuvé par SIX Exchange Regulation SA le 7 février 2022

## **de l'emprunt 0.3126% 01.02.2022 – 02.02.2032 de CHF 140'000'000**

(numéro de valeur : 52'215'896 / ISIN : CH0522158960)

du 31 janvier 2022

de la

## **Banque Cantonale de Fribourg**

Fribourg, Suisse

Ce supplément (le « supplément ») est un complément au prospectus du 31 janvier 2022 de l'emprunt susmentionné (le « prospectus ») de la Banque Cantonale de Fribourg (l'« émetteur ») et doit être associé à celui-ci. Le supplément sera déposé auprès de SIX Exchange Regulation SA et fait partie intégrante du prospectus.

**L'émetteur certifie, à sa connaissance, que les informations contenues dans le supplément sont exactes et qu'aucun fait important n'a été omis.**

### **Information ultérieure**

La Banque Cantonale de Fribourg complète le prospectus par l'information selon laquelle M. Georges Godel a démissionné du Conseil d'administration de la Banque Cantonale de Fribourg le 31.01.2022.

Fribourg, le 16 février 2022

Banque Cantonale de Fribourg

SIX Exchange Regulation SA en sa qualité d'organe de contrôle au sens de l'art. 52 de la loi fédérale suisse sur les services financiers, a approuvé le présent supplément le 17 février 2022.

Ce document est une traduction. Seul le document en allemand a été approuvé le 17 février 2022 par SIX Exchange Regulation SA en sa qualité d'agent de révision conformément à l'article 52 de la Loi fédérale sur les services financiers et seules les indications figurant dans celui-ci sont juridiquement contraignantes.